

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE LA SANTE
DIRECTION DE LA SANTE FAMILIALE
En Collaboration avec
PARTENAIRES EN POPULATION ET DEVELOPPEMENT (PPD)

RAPPORT DE
L'ATELIER NATIONAL DE CREATION D'UNE STRUCTURE
NATIONALE D'APPUI A LA COOPERATION SUD-SUD EN
POPULATION ET DEVELOPPEMENT AU BENIN

Cotonou, 24 Avril 2009

Mai 2009

Le vingt quatre (24) avril de l'an deux mille neuf (2009), s'est déroulée dans la salle de conférence de la Direction de la Planification et de la Prospective du Ministère de la Santé la réunion de mise en place de la structure nationale d'appui à la coopération Sud-Sud en population et développement au Bénin. Cette réunion constitue la deuxième étape du processus de création de la structure nationale d'appui à la coopération Sud-Sud au Bénin qui a été lancé lors de l'atelier du 10 avril 2009 qui s'est tenu dans la salle de conférence de l'INFOSEC à Cotonou, à l'occasion du passage du Directeur Exécutif du PPD, M. HARRY JOOSEERY.

Cette séance dont le principal objectif était de désigner les membres devant faire partie de la structure nationale d'appui à la Coopération Sud-Sud au Bénin a enregistré dix huit (18) participants en provenance des institutions suivantes :

- Ministère de la Santé ;
- Ministère de la Famille ;
- Ministère de l'Education ;
- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère de l'Environnement ;
- Association Béninoise pour le bien être de la Famille (ABPF) ;
- Population Service International (PSI).

L'ouverture de la séance a été faite par le Directeur de la Santé Familiale du Ministère de la Santé qui a exhorté les participants à donner le meilleur d'eux-mêmes afin que l'objectif escompté puisse être atteint.

Les travaux de ladite séance ont été présidés par le Docteur Jacques SAIZONOU, Coordonnateur National des activités de PPD au Bénin.

Les trois grandes activités qui ont meublé la séance sont :

1. Le rappel des termes de référence de mise en place de la structure nationale d'appui à la coopération Sud-Sud en population et développement au Bénin ;
2. La désignation des membres de la structure nationale d'appui à la coopération Sud-Sud en population et développement au Bénin ;
3. l'Identification des prochaines étapes.

1. Rappel des termes de référence de la structure nationale d'appui à la coopération Sud-Sud en population et développement au Bénin

Le Coordonnateur national des activités du PPD au Bénin, après avoir énoncé l'ordre du jour a fait le rappel des termes de référence de la structure nationale d'appui à la coopération Sud-Sud en population et développement au Bénin.

La structure nationale d'appui (ou Task Force) pour la Coopération Sud-Sud vise à mettre en valeur la Coopération Sud-Sud en Santé de la Reproduction (SR), Population et Développement. La Task Force devra rassembler des Représentants des structures gouvernementales, des Organisations Internationales, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations de la Société civile

(OSC), des Décideurs politiques, des Chercheurs et Partenaires du secteur privé travaillant sur les questions de SR, Population et Développement. La Task Force travaillera avec le Directeur Exécutif de PPD.

L'objectif général de la Task Force qui sera créée est de:

Promouvoir l'atteinte des objectifs de la CIPD et ceux du Millénaire pour le Développement à travers la Coopération Sud-Sud.

Les Objectifs spécifiques sont :

1. Assurer la coordination avec le Gouvernement et les autres Partenaires travaillant dans le domaine de la SR, Population et Développement ;
2. Promouvoir l'acquisition de connaissances à travers le partage d'informations, la documentation et la dissémination de leçons apprises et de meilleures pratiques en SR, Population et Développement ;
3. Plaider pour un environnement favorable à la promotion des programmes de SR, Population et Développement à travers la Coopération Sud-Sud ;
4. Faciliter le renforcement des capacités à l'échelle nationale, y compris la formation et la recherche en SR, Population et Développement. ;
5. Renforcer la visibilité de PPD et promouvoir le concept de Coopération Sud-Sud.

Le fonctionnement de la Task Force se présente comme suit :

1. La Task Force sera composée d'une quinzaine de membres issus de divers départements ministériels, des Agences des Nations Unies, des ONG et OSC, du secteur privé entre autres, travaillant sur les questions de Population et Développement ;
2. La Task Force sera dirigée par le Coordonnateur de PPD (PCC) au Bénin ;
3. Le Secrétariat de la Task Force sera domicilié à la Direction de la Santé Familiale ;
4. Les membres de la Task Force se rencontreront chaque trimestre à un endroit qui sera déterminé par le Secrétariat (de la Task Force), pour discuter de questions prioritaires relevant de la SR et proposer un programme d'actions visant à promouvoir les objectifs de la CIPD et les OMD ;
5. La Task Force facilitera la collecte des données et la documentation des meilleures pratiques en SR, pour un partage d'expériences avec d'autres pays ;
6. Le Président de la Task Force présentera un rapport trimestriel au Président du Conseil d'Administration de PPD, au Ministère de la Santé du Bénin ainsi qu'au Directeur Exécutif de PPD ;
7. Le Coordonnateur de PPD fera le procès verbal de toutes les réunions tenues par la Task Force, à soumettre à tous les membres (de la Task Force) et au Directeur Exécutif de PPD.

Durée d'adhésion

La durée d'adhésion sera pour une période de deux ans et pourrait changer sous l'orientation du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Exécutif de PPD, mais également en fonction des mutations qui pourraient s'opérer. Un membre ne peut pas se prévaloir de garder son adhésion.

2. La désignation des membres de la structure nationale d'appui à la coopération Sud-Sud en population et développement au Bénin

La désignation des membres de la structure nationale d'appui à la coopération Sud-Sud s'est déroulée de façon participative selon le schéma ci-après retenu par consensus lors de l'atelier du 10 avril 2009 qui s'est tenu dans la salle de conférence de l'INFOSEC.

Institutions	Structures	Personnes désignées
Départements Ministériels	Ministère de la Santé	Un Membre
	Ministère de la Famille	Un Membre
	Ministère du Développement	Un Membre
	Ministère de l'Education	Un Membre
	Ministère de L'Environnement	Un Membre
	Ministère de l'Economie et des Finances	Un Membre
Nations-Unies	UNFPA	Un Membre
ONG et Société Civile	ABPF	Un Membre
ONG Internationale	PSI	Un Membre
Réseau des Parlementaires pour les questions de Population et Développement		Un Membre
Culte Religieux		Un Membre
Associations Professionnelles et Sociétés Savantes	SGOBT	Un Membre
Réseau des Jeunes en Population et Développement		Un Membre
Réseau des Journalistes		Un Membre
Chefs Traditionnels		Un Membre
Syndicat		Un Membre

Après consensus, la composition de la structure nationale d'appui se présente comme suit :

Institutions	Structures	Personnes désignées
Départements Ministériels	Ministère de la Santé	Coordonnateur actuel
	Ministère de la Famille	Chef Service de la valorisation du statut juridique des Femmes
	Ministère du Développement	Directeur des Politiques et Programmes de Population
	Ministère de l'Education	Conseiller Technique chargé du suivi des Projets
	Ministère de L'Environnement	A Identifier ultérieurement pour raison d'absence du Ministère de l'Environnement à la réunion
	Ministère de l'Economie et des Finances/Micro finance	Directeur Général de l'Observatoire de l'Emploi et de la formation
Nations-Unies	UNFPA	Chargé de Programme
ONGs et Société Civile	ABPF	Directeur Exécutif
ONG Internationale	PSI	Coordonnateur SR
Réseau des Parlementaires pour les questions de Population et Développement		A déterminer
Culte Religieux		A déterminer
Associations Professionnelles et Sociétés Savantes	SGOBT	A déterminer
Association des Jeunes	Réseau des Jeunes en Population et Développement	A déterminer
Réseau des Journalistes		A déterminer
Chefs Traditionnels		A déterminer
Syndicat		A déterminer

3. Identification des prochaines étapes

Les activités devant faire suite au présent atelier se résument comme suit :

- 1.** Mise en place d'un comité adhoc de trois (3) membres en provenance des Ministères de la Santé, de la Famille et du Développement. Ce comité se chargera de prendre contact avec les Institutions retenues mais non représentées à la présente séance. Ce sont :

- le Ministère de l'Environnement ;
- la Société de Gynécologie et Obstétrique du Bénin et du Togo ;
- l'association des Jeunes ;
- les Chefferies Traditionnelles ;
- les Syndicats
- les Journalistes
- les Cultes religieux.

Ce Comité ad hoc est supposé réaliser les activités avant le 15 Mai 2009.

- 2.** La première rencontre de la Structure Nationale qui vient d'être créée est prévue pour la dernière semaine du mois de Mai 2009.
- 3.** Le Procès verbal de la présente réunion sera envoyé au bureau de PPD et aux membres de la Task Force du Bénin.

La séance a pris fin à 11h10' avec la satisfaction de tous les participants.

Rapporteurs :

1. Francine NICOUÉ, DSF/Ministère de la Santé
2. Elise DOSSOU, Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale.
3. SAIZONOU Z Jacques